

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1921)  
**Heft:** 5

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui seront répartis entre les participants à l'assemblée constitutive.

Le Comité présente un rapport au sujet d'une modification éventuelle des statuts, en vue de délimiter les compétences du Comité et celles de la Société réunie en séance ou en assemblée ; il arrive à la conclusion qu'on peut envisager une telle modification, mais qu'elle n'offre pas d'avantages pratiques. La Société décide de ne pas procéder à une révision des statuts à cet égard.

Ce même Comité propose par contre de porter le nombre de ses membres, qui est de 3 à 5 de par les statuts de 1912 encore en vigueur, de 5 à 7 pour tenir compte du fait que l'effectif de la Section a doublé depuis lors.

M. Charbonnier, ingénieur cantonal, fait une communication au sujet du rapport des experts chargés par l'Etat d'examiner les questions de chemins de fer, de navigation et d'extension dans leur ensemble.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, il passe en revue les divers projets de raccordement ferroviaire de gares, qui ont vu le jour depuis 1885 et en tire deux conclusions : l'une, c'est que ces projets, avec les années, s'éloignent de plus en plus du centre de l'agglomération, l'autre, c'est que tous les experts consultés se sont prononcés contre les gares terminus.

La Société genevoise est intervenue en 1919 pour que les questions des chemins de fer, de la navigation, de l'extension soient examinées dans leur ensemble. L'Etat a accédé à ce désir et a nommé un collège de quatre experts : MM. Bernoulli de Bâle, Luchinger de Zurich, Sabouret de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, von Bogaert des Chemins de fer de l'Etat belge ; ils ont récemment déposé leur rapport, dont M. Charbonnier donne des extraits.

Les experts estiment qu'il ne convient pas de lier d'une manière indissoluble les questions de chemins de fer et de navigation dans le cas de Genève, ce qui leur permet de traiter séparément les deux questions.

Ils étudient donc tout d'abord la question des chemins de fer en commençant par les modifications que peuvent apporter l'électrification, l'établissement de voies nouvelles, voire même l'état de choses que la guerre a créé. Ils n'ont pas d'objections importantes en ce qui concerne le tracé proposé du raccordement et se prononcent pour le maintien de la gare principale à Cornavin, comme gare de passage, quoique avec certains changements par rapport au projet des C. F. F.

En ce qui concerne la question de la voie navigable et celle, connexe, d'une surélévation du niveau maximum du lac avec mesures pour l'écoulement des crues, ils ont examiné attentivement les projets proposés jusqu'ici, en particulier celui établi par des experts spéciaux en 1919 ; ils ne le trouvent toutefois pas suffisant sur certains points, notamment au sujet des tunnels de navigation et d'écoulement des crues entre le lac et le Rhône, ce qui les amène à suggérer des changements importants.

Vu l'heure avancée, M. Charbonnier ne donne pas connaissance d'extraits de la partie du rapport qui concerne la question d'extension.

M. Fatio remercie très vivement M. Charbonnier de la communication ci-dessus, puis la Société décide de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance l'étude du rapport d'expertise et une discussion générale à son sujet.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Secrétaire : EDM. EMMANUEL.

## BIBLIOGRAPHIE

**Die Bekämpfung der Wohnungsnot.** Gutachten erstattet dem Verband zur Förderung des gemeinnützigen Wohnungsbaues, von Dr. M. Saitzew, privat-docent für Nationalökonomie und Statistik an der Universität Zürich. Heft 1. — Zürich, 1920, Grütlbuchhandlung. —

Nous publierons prochainement un compte rendu de ce remarquable ouvrage.

**Hungarian Exporter.** — A Monthly journal of Foreign Trade, Published by G. Sz. Farkas, éditeur, VII, Királyutea 67, Budapest.

Ce journal, illustré, rédigé en madgyar et en anglais s'emploie à montrer qu'il existe encore une industrie et un commerce hongrois et que l'accès de la Hongrie est sans danger, contrairement aux légendes répandues ici et là. Il est manifeste que la situation économique de ce malheureux pays est lamentable : disette de charbon et de matières premières, change avarié, fonctionnarisme exubérant, etc. Mais on peut déjà constater des prodromes d'amélioration, grâce surtout à la science et à l'énergie du nouveau ministre des finances, M. Hegedus, qui tente de réaliser tout un programme de compression des dépenses de l'administration et de reviviscence de l'économie publique. Il y a en Hongrie certaines industries notamment celle des textiles, qui sont encore embryonnaires et pourraient faire l'objet de placements intéressants pour les capitaux étrangers.

**L'industrie suisse des machines.** — L'Exportateur suisse consacre son numéro de février à l'industrie suisse des machines. Plusieurs monographies illustrées, précédées d'une étude de M. O. Cattani, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines.

**La Technique pour tous. — Moteurs à vent,** par E. H. Lémonon. 2<sup>e</sup> édition. E. H. Lémonon, éditeur, 27 rue d'Enghien, Paris (X<sup>e</sup>).

Une brochure de 124 pages, résumant très clairement, à l'aide de nombreux croquis, la classification, la description, les applications, les conditions d'emploi et les données pour le choix des moteurs à vent.

## Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg . . . . .	Banque Populaire Suisse	—	Fr. —	—
Monthey . . . . .	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.